

2021



Étude nationale maraudes et samu sociaux sur le sans-abrisme

EN PARTENARIAT AVEC :



Fédération
des acteurs de
la solidarité

Sommaire



→ Introduction	03
→ Les équipes de maraude et des Samu Sociaux participants	04
<ul style="list-style-type: none"> • Des équipes engagées malgré le manque de professionnel.les de santé • Des orientations complexifiées par le manque de dispositifs dans les territoires • Crise sanitaire : les équipes des maraudes et Samu Sociaux en première ligne 	
→ Profil des ménages rencontrés	06
<ul style="list-style-type: none"> • L'aller-vers, une démarche déterminante • Une majorité d'hommes isolés • Des personnes sans-abri plus âgées qu'en 2020 • Les animaux domestiques, un facteur d'exclusion qui ne devrait pas en être un • L'âge et le temps d'errance, déterminant sur la santé observée • La forte augmentation du temps d'errance 	
→ Le non-recours	10
<ul style="list-style-type: none"> • Une très grande majorité de ménages en situation de non-recours au 115 • Le téléphone portable, un outil essentiel d'insertion • La difficile continuité de l'accueil malgré l'augmentation sans précédent du nombre de places • Des demandes au SIAO très faibles • La constance des demandes de prestations • Des prestations proposées essentielles pour les ménages 	
→ Les impacts de la crise sanitaire sur la situation des ménages	15
<ul style="list-style-type: none"> • Les impacts de la crise sanitaire sur un public déjà vulnérable • La situation de rue comme conséquence de la crise sanitaire 	
→ Conclusions de l'étude	18
→ Préconisations	19
→ Annexe : Eléments principaux de comparaison avec l'étude de 2020.....	21

Cette étude a été réalisée par Esteban Lamarque, chargé d'études à la Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS), sous la supervision de Guillaume Chéruy, chargé de mission à la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS). La FNSS et la FAS remercient les associations qui ont participé à cette enquête et les maraudes et Samu Sociaux membres de la FNSS sans qui ce document n'aurait pas pu voir le jour.



→ INTRODUCTION

Essentiels à l'accompagnement dans un parcours de réinsertion, quotidiennement, les maraudes et les Samu Sociaux vont à la rencontre des personnes sans-abri dans la rue. A l'aide de leurs connaissances des dispositifs, les équipes qui les composent sont en capacité d'orienter le public vers les dispositifs et les personnes compétentes.

La Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS), dans un souci d'amélioration des dispositifs vers une meilleure prise en charge des personnes sans-abri représente, anime et fédère ces équipes engagées auprès des plus démunis. Après avoir créé le premier référentiel de missions des maraudes et Samu Sociaux en 2018¹, la FNSS s'est engagée dans l'observation sociale. Depuis l'étude de l'INSEE sur les personnes sans-domicile en 2012², trop peu d'études et de données qualitatives ont été produites, trop rarement en s'appuyant sur les personnes sur le terrain. Pourtant, les dispositifs d'aller-vers sont essentiels pour la connaissance et la prise en charge des publics en situation de rue.

Pour pallier ce manque, la FNSS a mis en place les 14 et 15 janvier 2020, avec l'appui de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS) une Etude Nationale Maraude³. Cette étude visait à identifier les caractéristiques des équipes de maraude et de Samu Sociaux ainsi que celles des personnes sans-abri. L'étude était axée sur le non-recours au 115. Un an après, les 12 et 13 janvier 2021, la FNSS, à nouveau avec l'appui de la FAS, a réitéré l'étude, toujours dans cet objectif de connaissance et de valorisation des équipes sur le terrain et d'observation des personnes sans-abri. Cette fois-ci, en s'appuyant sur les résultats de l'Etude Nationale Maraude 2020, l'étude compare l'évolution de la situation sur une année en s'intéressant à nouveau au non-recours au 115.

Dans l'étude, le non-recours sera défini en utilisant la définition de l'ODENORE⁴ : « La question du non-recours renvoie à toute personne qui ne reçoit pas - quelle qu'en soit la raison - une prestation ou un service auquel elle pourrait prétendre. [...] Entre non connaissance, non orientation, non proposition, non réception et non demande, les situations de non-recours interrogent l'effectivité et la pertinence de l'offre publique, et représentent un enjeu fondamental pour son évaluation. »

La crise sanitaire a profondément bouleversé notre quotidien et nos existences. Depuis plus d'un an, elle a profondément modifié nos rapports et relations entre individus. Comme chacun a pu le constater depuis mars 2020, les équipes de maraudes et Samu Sociaux sont

d'autant plus importantes en temps de crise pour les personnes sans-abri. Déjà en situation de vulnérabilité et d'exclusion, les personnes sans-abri ont d'autant plus subi les conséquences de la crise sanitaire. C'est pourquoi un nouveau bloc de questions a été créé afin d'interroger les équipes et les personnes sans-abri sur les conséquences et les impacts de la crise sanitaire, mais aussi pour tenter de dégager un profil des ménages nouvellement en situation de rue et directement à cause de cette crise.

La méthode de l'étude est basée sur deux questionnaires. Les deux questionnaires ont été envoyés à l'ensemble du réseau de la FNSS et de la FAS et de leurs partenaires en France métropolitaine et dans les DOM. Un questionnaire « maraude » s'adressant aux équipes de maraudes et Samu Sociaux était rempli pour chaque structure participante. Il s'intéressait à la composition des équipes, aux dispositifs qu'elles rencontrent sur leur territoire ainsi que sur les conséquences de la crise sanitaire dans leur travail.

Un questionnaire « ménage » s'adressait aux personnes sans-abri rencontrées par les équipes lors des jours désignés pour l'étude. Le terme « ménage » définissait soit une personne seule, un couple sans enfant, une personne seule avec enfant(s), un couple avec enfant(s). Si les personnes rencontrées dans un même groupe se considéraient comme constituant plusieurs unités familiales (grands parents, frères et sœurs, etc.), les équipes maraudes remplissaient un questionnaire « ménage rencontré » pour chaque unité familiale du groupe.

Les questionnaires « ménage » ont été administrés les 12 et 13 janvier 2021. **63** structures ont répondu à l'étude permettant de rencontrer **755** ménages pour lesquels un questionnaire a été rempli. Comme lors de l'étude menée en 2020 (**707** questionnaires ménages et **55** maraudes participantes), l'échantillon est suffisant pour analyser les données et rendre compte de la situation du sans-abrisme en France.

Nous essaierons tout au long de l'étude d'identifier les caractéristiques des équipes de maraudes et Samu Sociaux et des personnes sans-abri dans un contexte de crise sanitaire. Pour cela nous verrons tout d'abord la situation des équipes ayant participé à l'étude puis dans un second temps celles des personnes sans-abri et plus spécifiquement leur relation au 115. Enfin, nous présenterons des données sur l'impact de la crise sanitaire et proposerons différentes préconisations, fruit de l'analyse des données et des remontées de terrain.

¹ <https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel-missions-evaluation-2018-4.pdf>

² <https://www.insee.fr/fr/metadonnees/source/serie/s1002>

³ <https://www.samusocial-federation.org/category/enquetes-flash/>

⁴ Observatoire des non-recours aux droits et services : <https://odenore.msh-alpes.fr/>



→ LES ÉQUIPES DE MARAUDE ET DES SAMU SOCIAUX PARTICIPANTS

→ Des équipes engagées malgré le manque de professionnel.les de santé

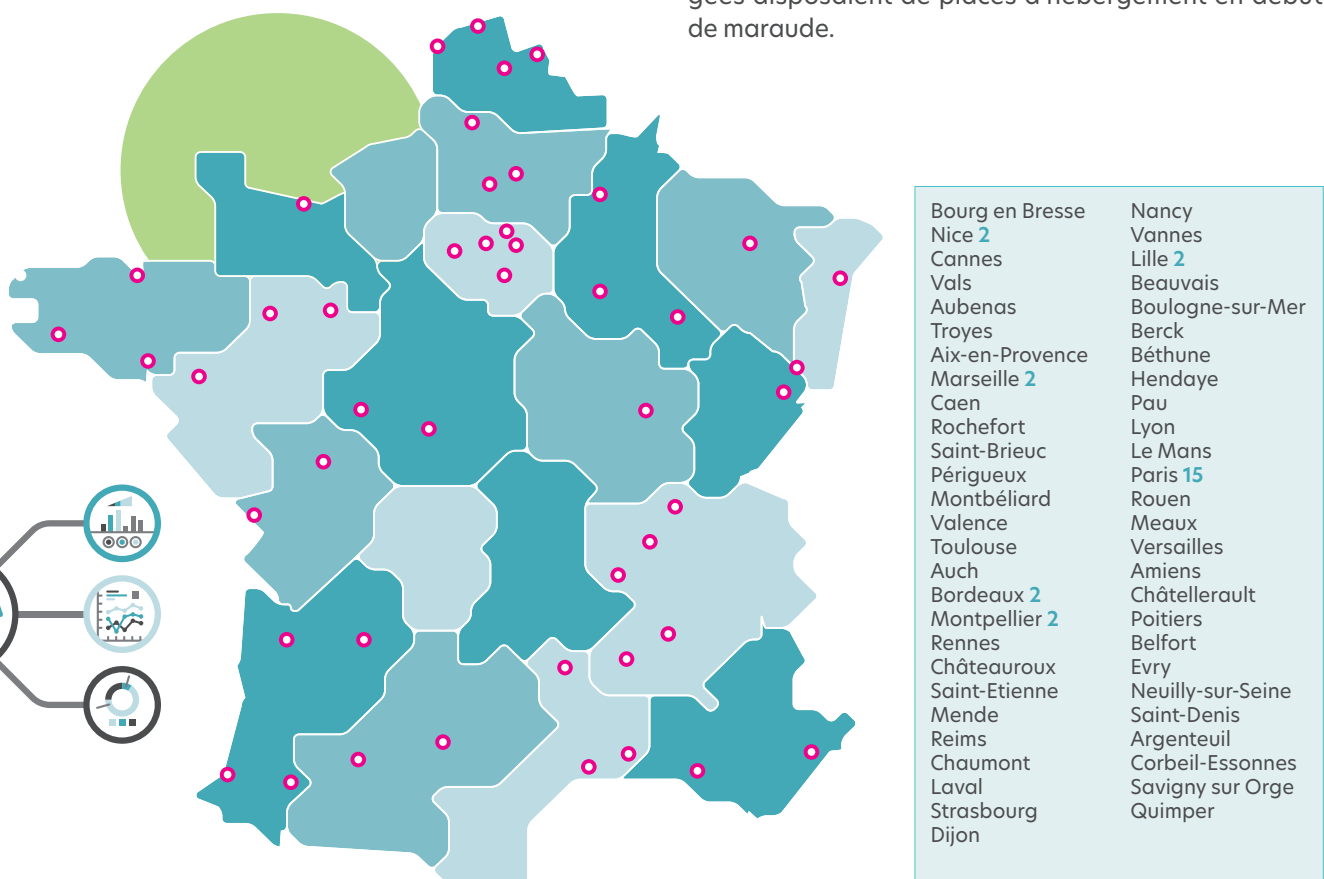
63 structures représentant **74** équipes qui ont participé à l'étude. Ces structures sont réparties en France métropolitaine sur **39** départements dans **12** régions. La répartition sur le territoire des structures participantes est présentée sur la carte ci-dessous.

755 ménages pour lesquels un questionnaire ménage a été rempli ont été rencontrés par ces équipes.

55 structures avaient répondu à l'Étude Nationale Maraude 2020. Malgré une plus forte mobilisation des équipes que l'an passé, l'augmentation du nombre de ménages interrogés n'est pas proportionnelle. Nous supposons que l'augmentation des places d'hébergement depuis le début de la crise sanitaire en mars 2020 explique en partie la diminution du nombre de ménages rencontrés en rue.

Les équipes de maraude et Samu Sociaux ont été interrogées concernant la composition de leur équipe. Près des deux tiers (**65%**) des équipes participantes étaient notamment composées d'un.e intervenant.e social.e. Comme l'an dernier, on observe une forte mobilisation des bénévoles dont on relève la présence dans la moitié (**51%**) des équipes participantes à l'étude.

En 2020, une des recommandations de l'étude portait sur la nécessité d'améliorer les qualifications médicales des maraudes et Samu Sociaux. En 2021, une légère hausse de ces qualifications au sein des équipes est constatée avec une équipe de maraude sur quatre bénéficiant des qualifications médicales d'un infirmier (**20%** en 2020). Seuls **7%** des équipes interrogées étaient composées d'un psychologue ou d'un psychiatre. Pourtant, nous verrons dans cette étude que la santé psychologique de nombreuses personnes sans-abri est dégradée⁵. Alors que près de la moitié des équipes de maraudes participantes à l'étude interviennent durant la période soirée/nuit, seul un tiers (**35%**) des maraudes interrogées disposaient de places d'hébergement en début de maraude.



⁵ Voir I - B « Des orientations complexes par le manque d'accueil dans les territoires » et II - E « L'âge et le temps d'errance, déterminant sur la santé observée »



→ Des orientations complexifiées par le manque de dispositifs dans les territoires

L'orientation des publics en situation de rue vers les dispositifs compétents est un des piliers du travail d'accompagnement des équipes de maraudes et Samu Sociaux. La connaissance de ces dispositifs est primordiale pour **93%** des équipes. Une large majorité des équipes de maraudes se disent expérimentées (**32%**) ou maîtrisent (**54%**) les dispositifs d'accueil et d'accompagnement présents sur leur territoire.

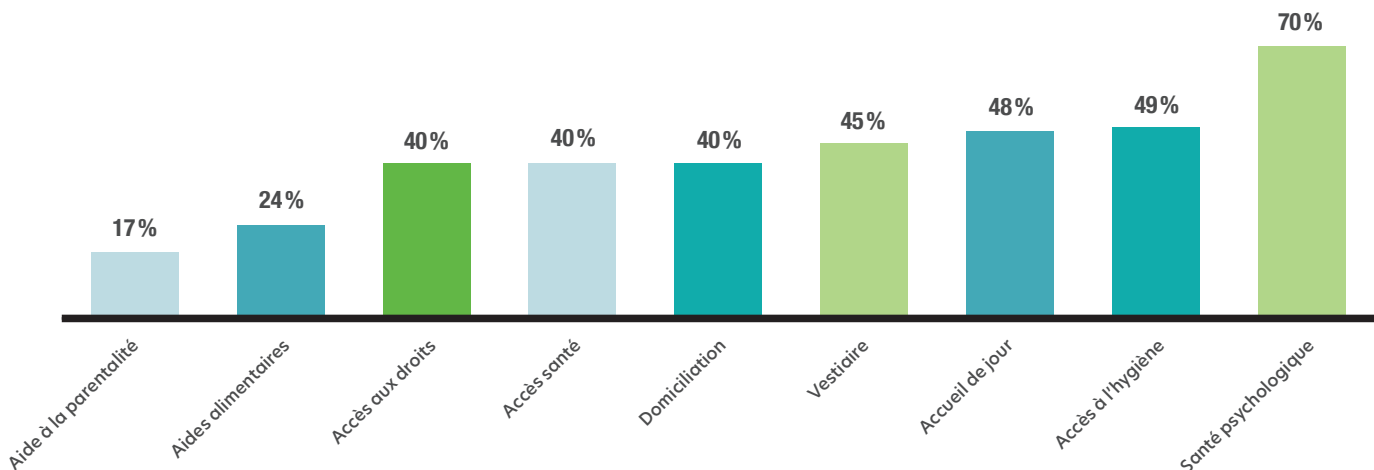
Les équipes de maraude ont été interrogées concernant les dispositifs manquants au regard des probléma-

tiques qu'elles rencontrent sur le terrain. Elles pouvaient donner plusieurs réponses.

Malgré l'importance de ces dispositifs dans l'accompagnement des personnes sans-abri, certains restent cruellement manquants. En effet, plus des deux-tiers des équipes (**70%**) déplorent un manque d'accès à la santé psychologique.

Près de la moitié des équipes (**48%**) constate un manque d'accueil de jour sur leurs territoires. Ces accueils inconditionnels sont essentiels dans la lutte contre les exclusions. Ils peuvent, en plus d'être des lieux conviviaux de repos et sociabilité, remplir de nombreuses fonctions comme l'accès aux droits, la domiciliation, le vestiaire ou l'accès à l'hygiène.

DISPOSITIFS MANQUANTS SUR LES TERRITOIRES



→ Crise sanitaire : les équipes des maraudes et Samu Sociaux en première ligne

La crise sanitaire et le premier confinement en mars 2020 ont placé les équipes mobiles en première ligne. Comme suite à la fermeture de plusieurs services destinés aux personnes sans-abri tels que les bains publics, les points de distributions alimentaires ou encore certaines administrations, les dispositifs de veille sociale sont souvent restés le seul soutien des publics sans-abri. La peur du virus couplée aux rues désertées conséquence du confinement a accentué l'effet de désocialisation que subissent de nombreuses personnes sans-abri.

Lors de cette période de crise, les équipes ont pu accompagner les ménages sur différents besoins notamment la prévention sur les gestes barrières, mais aussi les moyens de les mettre en œuvre avec des distributions de masques et de gels, ou encore sur le système d'attestation. Grâce à la connaissance de la localisation des

personnes, les équipes ont pu se positionner en relais pour les autres dispositifs d'urgence.

La crise sanitaire a impacté la quasi-totalité (**86%**) des équipes de maraudes et Samu Sociaux. Plus de la moitié des équipes ont eu des difficultés à appliquer les règles sanitaires pour pouvoir entrer en relation avec les personnes sans abri. En plus de ces difficultés, 4 équipes sur 10 avaient des problématiques d'accès à du matériel sanitaire.

Enfin, la majorité (**56%**) des équipes ont constaté que les relations entre forces de police et les ménages étaient complexes, s'exprimant parfois par des menaces et/ou des verbalisations. Malgré les impacts négatifs qu'ont subis les équipes de maraudes et Samu Sociaux, certains se sont révélés positifs, notamment grâce à la capacité d'adaptation et d'innovation dont elles ont fait preuve. On observe ainsi l'émergence de nouvelles missions et relations partenariales pour subvenir aux problématiques engendrées par la crise sanitaire. Près de la moitié (**45%**) des équipes avaient mis en place des aides



alimentaires qu'elles n'assuraient pas avant la crise, un changement profond dans leurs pratiques. Près d'un tiers avaient créé de nouveaux partenariats (**32%**), des actions sanitaires (**30%**) et une mutualisation de moyens avec d'autres structures (**28%**).

Il reste à souligner le renforcement de l'engagement des bénévoles et des professionnels, plus que jamais

nécessaire en temps de crise sanitaire et sociale. Quatre équipes sur 10 avaient bénéficié d'un renforcement de l'engagement des personnes qui la composent. Dans les explications citées par les équipes de maraude concernées par ce renforcement, celui-ci était le plus souvent la conséquence du temps personnel dégagé durant la période de confinement.

→ PROFIL DES MÉNAGES RENCONTRÉS

→ L'aller-vers, une démarche déterminante

Le type de rencontre entre l'équipe et le ménage nous donne plusieurs indications, sur la situation des ménages mais aussi sur les réalités de terrain des maraudes. Nous cherchons ici à comprendre le cadre de la rencontre et ses caractéristiques.

Le travail des équipes se construit notamment autour de la notion « d'aller-vers ». Les Samu Sociaux et maraudes interagissent avec les personnes en allant à leur rencontre, que ce soit par le biais de réponse à des signalements ou par des parcours balisés ou exploratoires. Il s'agit d'une spécificité de l'intervention. L'aller-vers est une notion et pratique sociale de plus en plus présente sur le terrain, notamment dans le cadre de maraude. L'aller-vers tend à répondre à plusieurs enjeux. En particulier, il a pour but de lutter contre le non-recours en proposant un autre type d'accompagnement aux personnes. Il a aussi pour objectif de construire une relation de confiance et de faire émerger une ou plusieurs demande(s) par le ménage.

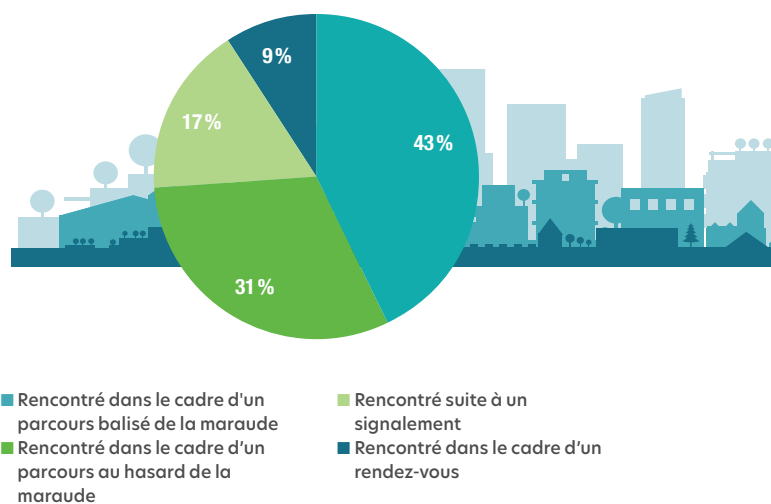
Cette démarche comporte deux composantes :

- le déplacement physique vers les lieux fréquentés par la personne,
- l'ouverture vers la personne dans sa globalité, sans jugement et avec respect à travers la recherche d'une posture professionnelle ainsi que d'activités favorisant spécifiquement l'établissement d'un contact, d'un lien avec l'accompagnement social.

Les différents types de rencontre sont présentés sur le graphique ci-dessous. On constate que près d'un tiers des rencontres (**31%**) se font dans un parcours au hasard de la maraude.

Parmi les **122** ménages (**17%**) rencontrés suite à un signalement, celui-ci était effectué par le ménage lui-même dans **33%** des cas, par le 115 SIAO pour **32%**, par un partenaire dans **25%** et par un tiers dans **10%** des cas.

LA RENCONTRE AVEC LE MÉNAGE



Les équipes de maraudes ont une bonne connaissance des ménages qu'elles rencontrent. En effet, **87%** des ménages étaient connus de l'équipe de maraude dont la moitié était rencontrée régulièrement. Toutefois, **13%** des ménages restaient inconnus des équipes, soit **100** ménages.

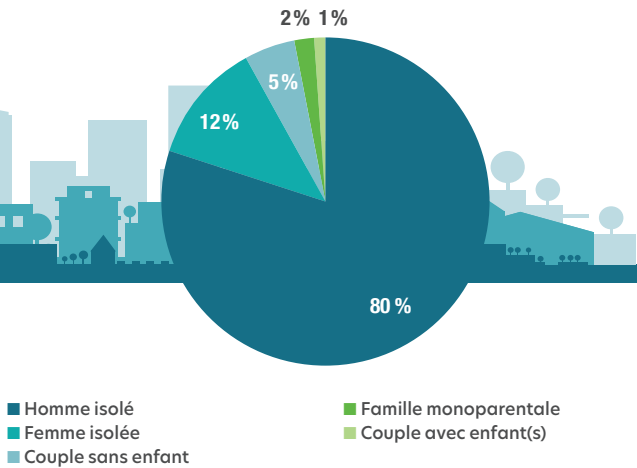
Sur ces **100** ménages, on constate que **45%** étaient rencontrés dans un parcours aléatoire soit 14 points de plus en comparaison du reste de l'échantillon. On peut émettre l'hypothèse que les parcours aléatoires de maraudes permettent d'aller plus souvent à la rencontre de ménages inconnus, ces derniers se trouvant moins dans les endroits fréquentés par les publics en situations de rue et donc sur les parcours habituels des équipes de maraudes. Le parcours aléatoire se trouverait être un moyen de limiter l'invisibilisation des publics en initiant des rencontres qui n'auraient pas lieu lors d'un parcours habituel. Ces parcours aléatoires peuvent paraître très chronophages et génèrent souvent peu de rencontres, mais ils sont essentiels pour lutter contre l'invisibilisation de publics vulnérables et potentiellement plus éloignés des dispositifs que d'autres.



→ Une majorité d'hommes isolés à la rue

La composition familiale est pour **80%** des ménages rencontrés des hommes isolés. Les autres publics rencontrés étaient **12%** de femmes isolées, **5%** de couples sans enfant, **2%** de familles monoparentales et **1%** de couples avec enfant(s).

LA COMPOSITION FAMILIALE



La proportion d'hommes isolés est plus importante qu'en 2020. **601** hommes seuls (**80%**) ont été rencontrés sur l'étude 2021, **499** en 2020 (**71%**). A contrario, la proportion des autres types de ménage baisse entre les deux années. Les femmes et les couples sans enfant sont moins représentés avec respectivement une baisse de 2 et 4 points et seulement **3%** des ménages rencontrés étaient des familles, soit deux fois moins que lors de l'étude de 2020. Nous supposons l'impact positif qu'ont eu les mesures exceptionnelles de mise à l'abri depuis un an pour ces types de ménage. Nous pouvons également faire l'hypothèse d'une priorisation d'orientation de ces ménages, souvent déterminés comme plus vulnérables, au détriment des hommes isolés.

Enfin, on observe que les familles qui déclaraient avoir un logement étaient **20%**, les femmes isolées n'étaient que **9%** et seuls **5%** des hommes en disposaient. Ces chiffres nous amènent à s'interroger sur :

- l'éventuel surcroît de difficultés pour un homme isolé à accéder à un logement ou la volonté de cette population à souhaité accéder à un logement,
- les difficultés résiduelles de ménages qui possèdent un logement mais restent en demande auprès des équipes de maraudes.

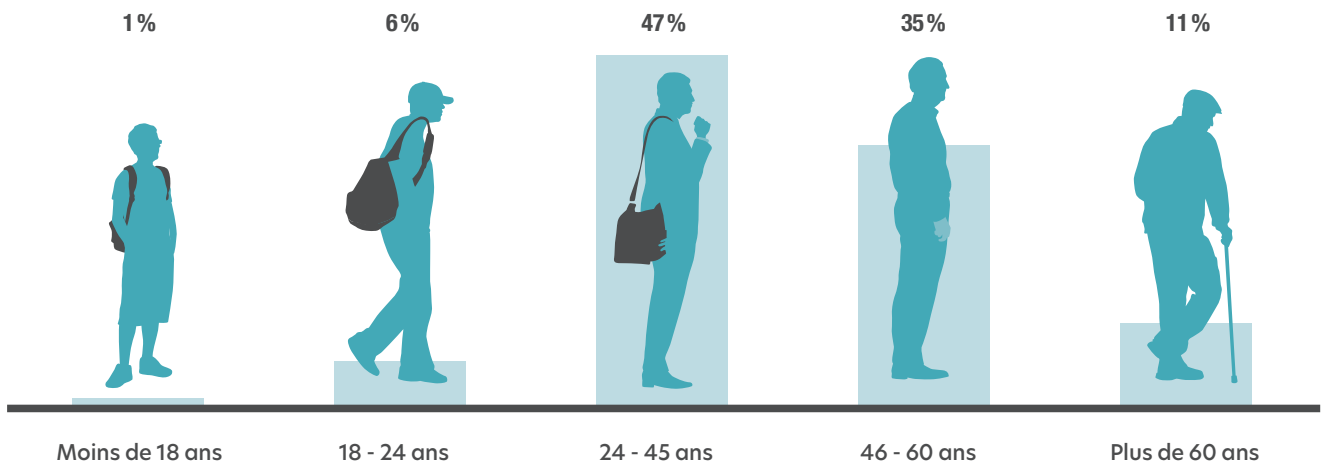
La faible proportion des femmes isolées et des familles sur l'échantillon total demande toutefois à relativiser ces interprétations et conclusions.

→ Des personnes sans-abri plus âgées qu'en 2020

Comme lors de l'étude de 2020, nous nous sommes intéressés à l'âge de la « personne de référence », c'est -à-dire la personne avec laquelle l'équipe maraude est le plus souvent en contact.

Un léger vieillissement de la population interrogée est constaté par rapport à 2020. Même si l'âge reste en général constant, nous observons une diminution de moitié des ménages âgés de 18 à 24 ans (**12** points en 2020) et, à contrario, une augmentation de **4** points des 46-60 ans et de **3** points chez les plus de 60 ans par rapport à 2020.

L'ÂGE DE LA PERSONNE DE RÉFÉRENCE





→ Les animaux domestiques, un facteur d'exclusion qui ne devrait pas en être un⁶

13 % des ménages interrogés étaient accompagnés d'animaux, représentant **99** ménages. En 2020, **17 %** des ménages étaient accompagnés d'animaux. La proportion a donc diminué. Le genre du ménage n'influe pas sur la compagnie d'animaux domestiques puisque **13 %** des hommes isolés et **12 %** des femmes isolées étaient accompagnés d'un animal.

On observe une corrélation entre l'âge de référence du ménage et la compagnie d'un animal. En effet, **18 %** des

ménages de 18 - 24 ans étaient accompagnés d'un animal contre **15 %** des 25 - 45 ans, **12 %** des 46 - 60 ans et **6 %** des plus de 60 ans. Plus l'âge du ménage augmente, moins il a de chances d'être accompagné d'un animal domestique.



→ L'âge et le temps d'errance, déterminant sur la santé observée

Les équipes de maraude ont été sollicitées pour donner une observation de l'état de santé des ménages⁷. Nous cherchons ici à obtenir une vision globale des problématiques de santé auxquelles peuvent faire face les ménages.

Pour **58 %** des ménages, l'état de santé était considéré par le personnel des maraudes comme bon à très bon. Néanmoins, on observe que **42 %** des ménages n'avaient pas un bon état de santé dont **16 %** étaient perçus comme mauvais à très mauvais.

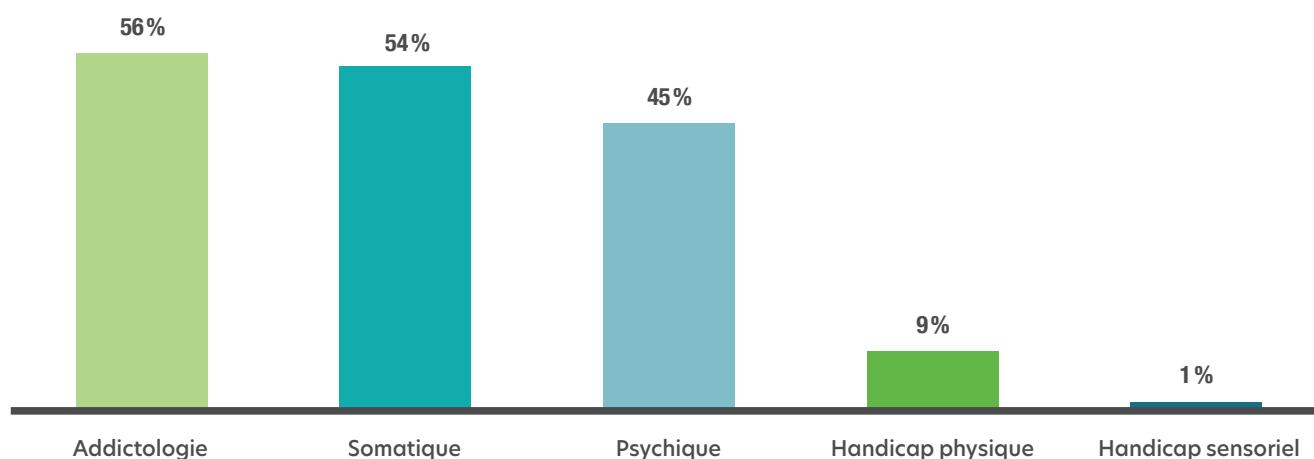
Selon les équipes de maraudes, **45 %** des personnes pour lesquelles des problèmes de santé étaient observés avaient des problèmes psychiques. Par conséquent, sur l'ensemble de la population interrogée, **23 %** des ménages présentaient des problèmes psychiques. Pour

rappel, seuls **7 %** des équipes de maraudes participantes à l'étude étaient constituées de personnels qualifiés (psychologue ou psychiatre). Un fort déficit entre besoin et moyen est ici constaté, d'autant plus que pour **70 %** des équipes, l'accès à des soins psychologiques était manquant sur leur territoire⁸.

Quant aux problématiques somatiques, **54 %** des personnes pour lesquelles des problèmes de santé étaient observés seraient concernées. Par conséquent, sur l'ensemble de la population interrogée, **27 %** des ménages présentaient des problèmes somatiques.

Enfin, sur l'addictologie, **56 %** des personnes pour lesquelles des problèmes de santé étaient observés seraient concernées par une ou des addictions. Par conséquent, sur l'ensemble de la population interrogée, **28 %** de ménages souffrent de problème d'addictologie.

PROBLÉMATIQUES OBSERVÉES



⁶ L'accès à l'hébergement est plus complexe pour les ménages accompagnés d'animaux.

Ces problématiques sont soulignées dans la partie « III - C Peu d'hébergés malgré un grand nombre de nouvelles places ».

⁷ Ces observations sont le fruit de l'appréciation de personnes assurant les maraudes qui ne sont pas forcément issues du milieu médical.

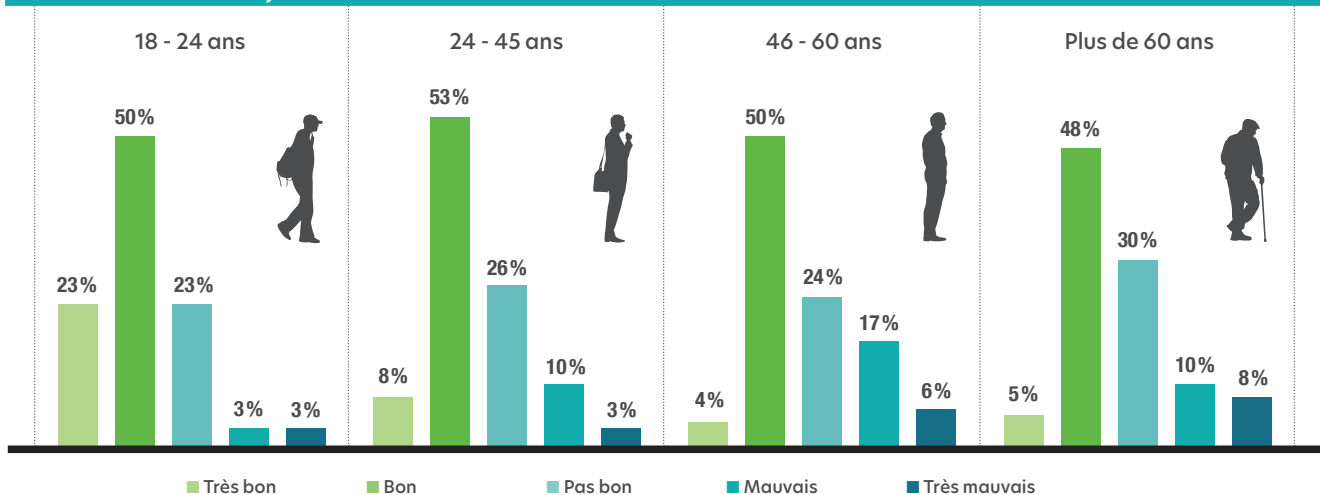
⁸ Voir partie I - B, « Des orientations complexes par le manque d'accueil dans les territoires ».



L'âge des ménages influe sur l'état de santé des ménages. Nous avons pu observer que leur état de santé sera considéré comme mauvais. Pour **29%** des ménages âgés de 18 - 24 ans, l'état de santé était jugé de « pas bon » à « très mauvais ». Le taux augmente pour les ménages âgés de 25 - 45 ans, avec **39%** des ménages dans cette situation.

Pour les ménages âgés de 46 - 60 ans et plus de 60 ans, ce taux atteint respectivement **47%** et **48%** soit près de **20** points de plus que la catégorie la plus jeune. Ce constat avait déjà été fait durant l'Étude Nationale Maraude 2020 et renforce ainsi l'identification du besoin de professionnel.les avec des compétences médicales dans les équipes de maraude.

L'ÉTAT DE SANTÉ PERÇU SELON L'ÂGE DES MÉNAGES



La nature des problématiques de santé varie aussi en partie avec l'âge des ménages. Plus l'âge des ménages augmente plus le nombre des personnes ayant des problèmes somatiques est important. En effet, les ménages ayant un problème de santé avaient des problèmes somatiques pour **21%** des 18 - 24 ans, **48%** des 25 - 45 ans, **61%** des 46 - 60 ans, **70%** des plus de 60 ans. On suppose que les conditions de rues difficiles éprouvent le corps des ménages plus âgés. D'autres facteurs, comme le temps d'errance, peuvent expliquer ce constat.⁹

A contrario, le pourcentage de personnes ayant des problèmes d'addictologies diminue avec l'âge. En effet, les ménages ayant un problème de santé constaté, avaient des problèmes d'addictologies pour **68%** des 18 - 24 ans, **60%** des 25 - 45 ans, **53%** des 46 - 60 ans, **46%** des plus de 60 ans. Les problématiques d'addictologies restent néanmoins élevées pour chaque catégorie d'âge.

Enfin, on constate que les problèmes psychologiques varient moins avec l'âge, même si la catégorie 18 - 24 ans est moins touchée, avec un peu plus d'un tiers dans cette situation contre près de la moitié pour les autres catégories d'âges.

→ La forte augmentation du temps d'errance

« L'errance peut se définir en général comme le déplacement indéfini ou provisoire, dans un temps plus ou moins continu, sur un ou plusieurs territoires. [...] L'errance s'apparente surtout à un déplacement constant, à une mobilité continue. [...] Il ne s'agit pas cependant d'une circulation qui s'apparente à l'exploration, à la flânerie, mais plutôt à une situation d'exclusion et d'absence de moyens habituels de subsistance. [...] La personne en situation d'errance est dans une perspective de subsistance à court terme, plutôt que dans la recherche des solutions à long terme.¹⁰ »

Sur l'ensemble de la population interrogée, **84%** des ménages sont en situation de rue depuis plus de 6 mois, **75%** depuis plus d'un an et la moitié depuis plus de 3 ans. Lors de l'analyse des données, nous avons pu observer que plus le temps d'errance était long, plus le temps sans avoir accédé à une place d'hébergement l'était aussi. Ce décrochage de la diminution du taux d'accès à l'hébergement est majoritairement constaté sur la période entre « 1 mois et 6 mois » d'errance, sans que l'étude ne nous ait permis d'en connaître les raisons exactes (découragement, priorisation des nouvelles situations de rue par les services orienteurs, etc.).

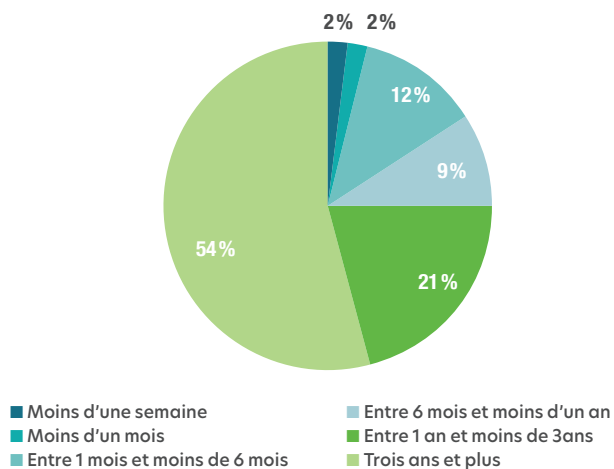
Le temps passé en rue que les ménages endurent est représenté dans le graphique suivant.

⁹ Voir partie « II - F » La forte augmentation du temps d'errance »

¹⁰ Exil et errance, Claudio Bolzman, Dans Pensée plurielle 2014/1 (n° 35), pages 43 à 52



TEMPS D'ERRANCE DES MÉNAGES



Concernant les durées plus longues d'errance, **54%** des ménages rencontrés l'étaient depuis plus de trois ans, soit une augmentation de **16** points par rapport à l'étude de 2020. Cette augmentation du temps d'errance sur notre population pourrait peut-être s'expliquer par un moindre accès ou plébiscite des places d'hébergement

→ LE NON-RECOURS

→ Une très grande majorité de ménages en situation de non-recours au 115

L'étude s'intéresse ici à la fréquence d'appel au 115 afin de déterminer le recours ou non des ménages au numéro d'urgence dédié.

44% des ménages n'avaient jamais recours au 115, soit plus de **6** points par rapport à l'étude de 2020, lorsque **83%** n'avaient pas sollicité le 115 pour une place d'hébergement le jour de la rencontre, soit une augmentation de **11** points par rapport à 2020. L'hypothèse contractée est alors la suivante : le non-recours des ménages rencontrés par les équipes de maraude a augmenté entre 2020 et 2021.

Le recours au 115 a lui aussi été trié avec différentes données afin de tenter de comprendre et mettre en valeur les caractéristiques qui font ou non que le ménage ait recours au 115.

ouvertes lors de la crise sanitaire par les ménages au temps d'errance particulièrement long.

Le temps sans logement a été trié avec différentes caractéristiques afin de déterminer le profil et la situation des personnes en fonction de leur temps d'errance.

Le temps d'errance selon la composition du ménage

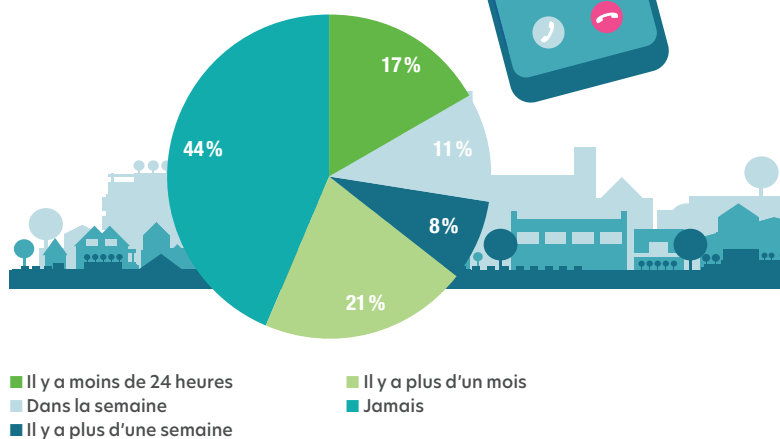
Le croisement des données a montré que la composition des ménages n'est pas intimement liée au temps d'errance des ménages. Toutefois, ce sont les femmes et les hommes isolés qui sont statistiquement les plus touchés par un temps d'errance plus long. Pour respectivement **71%** des femmes et **76%** des hommes, le parcours d'errance était d'au moins un an contre **58%** des couples avec enfant(s).

Le temps d'errance selon l'âge de référence du ménage

Plus de **80%** des plus de 60 ans sont en rue depuis plus de 3 ans, nous indiquant que les personnes de la catégorie d'âge la plus avancée sont rarement des personnes nouvellement en situation de rue.

→ Une très grande majorité de ménages en situation de non-recours au 115

LE RECOURS AU 115



Le recours au 115 selon la composition familiale

La situation des hommes et des femmes quant à leur recours ou non au 115 est assez équivalente. Cependant, plus la durée de non-recours s'allonge, plus le non-recours concerne les femmes.





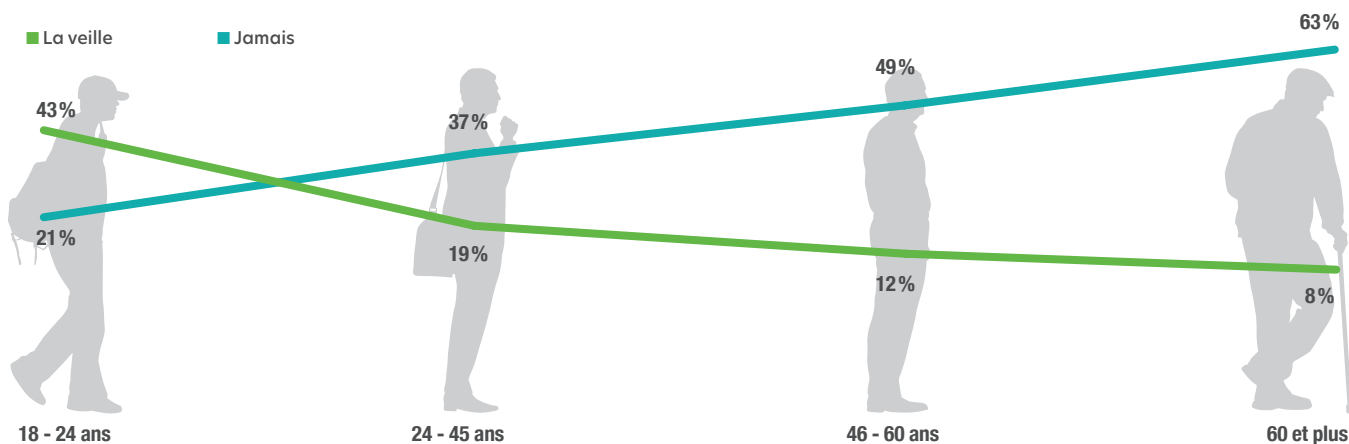
Le recours au 115 selon l'âge de référence du ménage

Il existe une corrélation entre le recours au 115 et l'âge des ménages puisque plus le ménage est âgé moins il recourra au 115, comme le montre de manière édifiante le graphique ci-après.

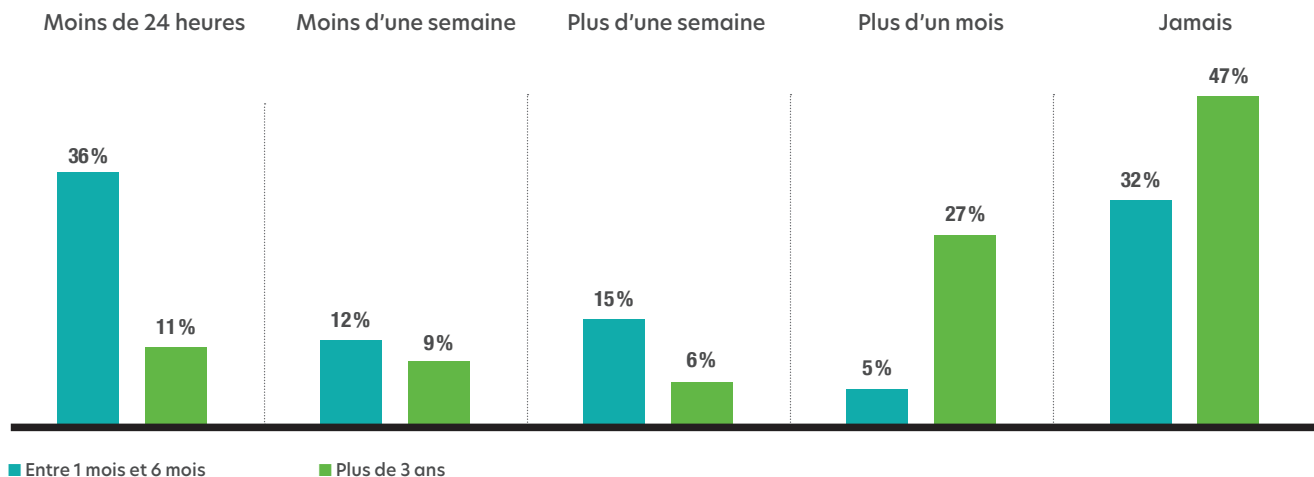
Le recours au 115 selon le temps d'errance

On observe que plus le temps d'errance est long, moins le ménage aura recours au 115. En effet, sur la période d'errance comprise entre 1 et 6 mois, près de **36%** ont eu recours au 115 la veille et **32%** n'y ont jamais recours. A partir de trois années d'errance, ce sont seulement **11%** qui y ont recours la veille.

L'ÂGE DE RÉFÉRENCE SELON LE RECOURS AU 115



LE RECOURS AU 115 SELON LE TEMPS D'ERRANCE



Les ménages ont été questionnés sur les raisons pour lesquelles ils n'ont pas contacté le 115 depuis plus de 7 jours. Plusieurs réponses étaient possibles :

- **80%** des ménages ne souhaitent pas les contacter,
- **22%** n'ont pas de téléphone ou bien ont des soucis avec leur téléphone,
- enfin **5%** ne connaissaient pas le numéro d'urgence.

Ce sont ainsi **120** ménages qui n'ont pas contacté le 115 faute de posséder un téléphone ou que celui-ci soit chargé.



→ Le téléphone portable, un outil essentiel à l'insertion

Le téléphone portable est devenu un outil de communication privilégié. Depuis, la disparition des cabines téléphoniques, il est devenu d'autant plus important pour les personnes sans-abri. Depuis la généralisation de l'accès à l'hébergement de manière centralisée et dématérialisée, le principal moyen d'obtenir une place est de contacter le 115, numéro d'urgence dédié qui permet de signaler sa détresse ou celle d'autrui afin d'être orienté vers les dispositifs adéquats.

Lors de l'étude, **65%** des ménages interrogés étaient équipés d'un téléphone dont deux-tiers d'entre eux un smartphone. Toutefois, **35%** des ménages n'étaient pas équipés d'un téléphone.

Parmi les ménages possédant un téléphone, près d'un tiers indiquait rencontrer des problèmes liés à l'utilisation du portable. Près de la moitié (**45%**) avaient des difficultés de batterie/charge, **39%** de crédit et **17%** de perte/vol, ce qui joue particulièrement sur le recours à leurs droits et leurs possibilités de communication.

Sur l'ensemble des ménages interrogés, seuls **38%** des ménages étaient équipés d'un smartphone permettant de réaliser des démarches administratives et, parmi eux, **15%** seulement l'utilisaient pour réaliser ces démarches. On observe que plus le ménage est âgé moins il a de chance d'avoir un téléphone portable. Ce sont **84%** des 18 - 24 ans qui en détenaient un contre **74%** des 25 - 45 ans, **58%** des 46 - 60 ans et seulement **43%** des plus de 60 ans. Lorsque le téléphone était un smartphone, les résultats suivaient la même tendance.

Les ménages ont également été interrogés sur leurs moyens de contacter le 115, et plusieurs réponses étaient possibles. **82%** des ménages qui ont contacté le 115 l'ont fait avec leur téléphone personnel. Les autres moyens utilisés pour contacter le 115 étaient un.e passant.e (**9%**), un.e intervenant.e social.e (**8%**), un.e proche (**8%**) et un.e commerçant.e (**2%**).

En croisant les données sur la possession d'un téléphone et le dernier appel au 115 le constat suivant est posé : de nombreux ménages n'appelant pas le 115 ne possédaient pas de téléphone. Par exemple, lorsque les ménages n'ont pas de téléphone, ils n'ont majoritairement jamais appelé le 115 avec un taux égal à **58%**, contre **31%** pour les ménages ayant un téléphone. Même constat lorsque l'on s'intéresse aux ménages ayant appelé le 115 il y a moins de 24 heures, avec un taux de **24%** pour les ménages possédant un téléphone et un taux de **7%** pour les ménages n'en possédant pas.

Même s'il est nécessaire de prendre en compte les effectifs plus réduits pour les ménages n'ayant pas de



téléphone, le fait d'avoir ou non un téléphone joue sur la capacité à prendre contact avec le 115. L'absence de téléphone crée le non-recours et, au contraire, la possession d'un téléphone génère le recours. Au regard de ces taux qu'avançaient déjà l'étude de 2020, l'hypothèse contractée est la suivante : le 115 n'est pas adapté pour les personnes sans-abri qui n'ont pas de téléphone.

L'utilisation du téléphone portable pour les démarches administratives est conditionnée par l'âge des ménages. Ils étaient **63%** des 18 - 24 ans à utiliser leur portable pour leurs démarches administratives contre **49%** des 25 - 45 ans, **36%** des 46 - 60 ans et seulement **22%** des plus de 60 ans.

En sortant du cadre des résultats de la présente étude, nous pouvons nous questionner sur cette fracture dont souffre une partie des personnes sans-abri qui sont mal ou non équipés ou ont des problèmes d'utilisation. En effet, un an avant la mise en place du tout numérique dans les démarches administratives, ces observations sont alarmantes dans l'accès aux droits des ménages en situation de rue, avec des forts risques de non-recours et de difficultés à accéder aux dispositifs et aides de droit commun. L'étude réalisée par Solinum en 2019¹¹ faisait déjà ces constats en démontrant que les personnes sans-abri « sont peu à l'aise avec les démarches administratives en ligne » mais aussi qu'une « minorité de personnes utilise le numérique dans leur quotidien pour trouver des informations sur l'accès aux droits ou pour la recherche d'emploi et d'associations. » Cette même étude démontrait aussi que malgré la possession d'un téléphone, certaines démarches administratives restent inadaptées : « **58%** [des personnes sans-abri] ne sont pas autonomes dans leurs démarches administratives. En effet, les sites institutionnels sont encore peu adaptés aux terminaux mobiles et restent complexes pour la population en général. »

¹¹ Disponible à l'adresse du site : <https://www.solinum.org/wp-content/uploads/2019/09/Pr%C3%A9carit%C3%A9-connect%C3%A9e-Etude.pdf>

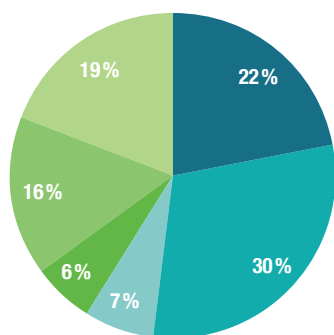


→ La difficile continuité de l'accueil malgré l'augmentation sans précédent du nombre de places

Après avoir observé le temps d'errance des ménages, nous nous intéressons ici au temps sans hébergement, c'est à dire la dernière fois que le ménage a été hébergé le jour de l'étude. Les résultats indiquent que **22%** des ménages n'avaient jamais été hébergés, et que **30%** avaient été hébergés il y a plus d'un mois.

A l'instar du temps d'errance, le temps passé sans hébergement est multifactorielle.

LE RECOURS AU 115



→ Des demandes au SIAO très faibles

Le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation (SIAO) a pour vocation de simplifier les démarches d'accès à l'hébergement et au logement, de traiter avec équité les demandes, de coordonner les différents acteurs de la veille sociale et de l'accès au logement et de contribuer à la mise en place d'observatoires locaux. Dans le cadre de ses missions, le SIAO doit enregistrer la demande émise par le ménage afin de répondre à ses besoins d'hébergement d'insertion, de logement adapté et/ou de logement social. On parle ici de demande active. **24%** des ménages interrogés ne savaient pas s'ils avaient une demande SIAO active. Et parmi les **76%** des ménages qui avaient connaissance du statut de leur demande SIAO, seul **28%** avaient une demande SIAO en cours. Tout comme en 2020, nous pou-

Selon la composition familiale du ménage

Tout d'abord, nous observons une corrélation entre la composition familiale des ménages et la dernière fois qu'ils ont été hébergés. **32%** des femmes isolées étaient hébergées la veille contre **19%** des hommes isolés, laissant supposer des conditions d'accès à l'hébergement plus laborieuses pour les hommes. Ces conditions d'accès restent néanmoins problématiques pour les femmes puisque **29%** d'entre-elles n'avaient jamais été hébergées, contre **28%** des hommes. Tout comme en 2020, la même constatation est faite, à savoir que si les femmes ont probablement plus facilement accès aux places d'hébergement, elles restent nombreuses à ne pas être hébergées.

Selon la présence d'un animal de compagnie

La compagnie d'un animal influence sur le temps sans hébergement des ménages. En effet, **33%** des ménages avec des animaux ne sont jamais hébergés contre **22%** de l'échantillon total. En cause, l'inaccessibilité de nombreux centres et dispositifs d'hébergement aux animaux.

Selon la possession d'un téléphone

Tout comme pour l'appel au 115, ce sont bien les personnes qui possèdent un téléphone qui ont obtenu une place en hébergement plus récemment. **76%** des personnes ayant un téléphone ont obtenu une place d'hébergement au moins une nuit durant la semaine précédant l'enquête, contre **24%** des personnes sans téléphone. Si le ménage ne possède pas de téléphone, il n'aura, dans **31%** des cas, jamais été hébergé. Cela tend à confirmer l'hypothèse qu'avoir un téléphone contribue au recours aux droits.

vons constater que malgré un souhait de simplification des démarches initiées par la création des SIAO en 2010, la plupart des ménages rencontrés par les maraudes n'ont pas une demande active auprès de ce dernier.





→ La constance des demandes de prestation

L'équipe de maraude vient au contact des personnes sans-abri, se retrouvant en première ligne face aux nombreuses demandes exprimées.

71% des ménages rencontrés ont formulé une demande de prestation dont plus de la moitié (**48%**) souhaitait une discussion et de l'écoute. En comparant les résultats de 2020 et 2021, les besoins restent constants pour les ménages, ce même dans un contexte de crise sanitaire, les ménages semblant faire face aux mêmes problématiques particulièrement sur les besoins en biens de première nécessité et la demande d'hébergement.

La demande de prestation exprimée ou non par les ménages est liée à différentes caractéristiques.

Selon l'âge du ménage

Par exemple, on observe que plus l'âge de référence du ménage augmente, moins il sera en demande, toutes prestations confondues. Sur les biens de première nécessité, **75%** des ménages âgés de 18-24 ans étaient en demande alors qu'ils n'étaient que **50%** dans la catégorie des plus de 60 ans.

Selon le temps d'errance

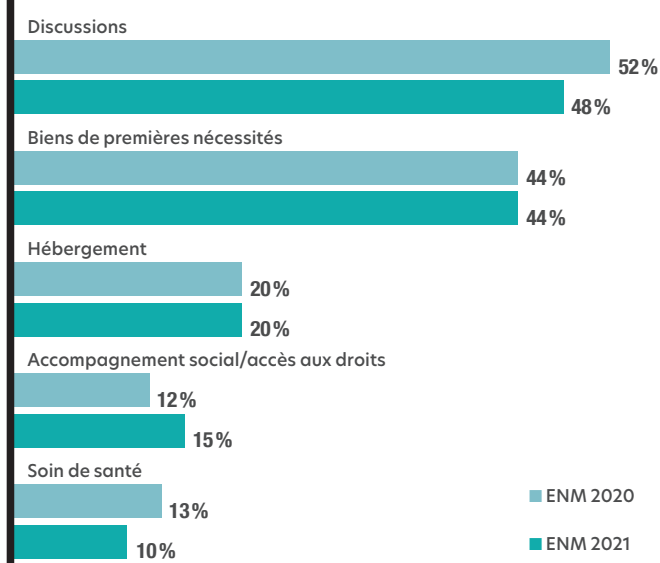
On observe une corrélation entre la demande et le temps d'errance des ménages. Précisément, plus le temps d'errance est long, moins le ménage sera en demande auprès des équipes de maraudes. Lorsque la situation d'errance du ménage dure depuis une semaine, **86%** formulent une demande, contre **68%** des ménages en errance depuis plus de trois ans. La baisse de la demande selon le temps d'errance est d'autant plus significative sur l'hébergement avec **67%** de demande pour les ménages en errance depuis une semaine contre seulement **27%** lorsque le temps d'errance est supérieur à trois ans. Sur l'ensemble des prestations, cette différence pourrait s'expliquer par une meilleure connaissance des personnes en

situation d'errance depuis plusieurs années des dispositifs permettant d'accéder aux prestations. Sur l'hébergement, la différence pourrait s'expliquer par le découragement et/ou la déception des personnes au temps d'errance plus long, au regard des difficultés pour obtenir une place mais aussi de la faible qualité de ces places.

Selon le temps sans hébergement

Un lien entre la demande et le temps sans hébergement a pu être constaté. Plus le temps sans hébergement est long, moins la personne a formulé une demande aux équipes. **89%** des ménages qui étaient hébergés la veille ont formulé une demande contre **55%** des ménages jamais hébergés. Néanmoins les ménages les plus éloignés de l'hébergement sont plus en demande d'une discussion et/ou d'une écoute. C'était le cas pour **81%** des ménages jamais hébergés contre **52%** des ménages hébergés la veille. On suppose ici que la désocialisation dont souffrent ces ménages explique ce besoin d'échange.

Evolution de la demande des ménages entre 2020/2021





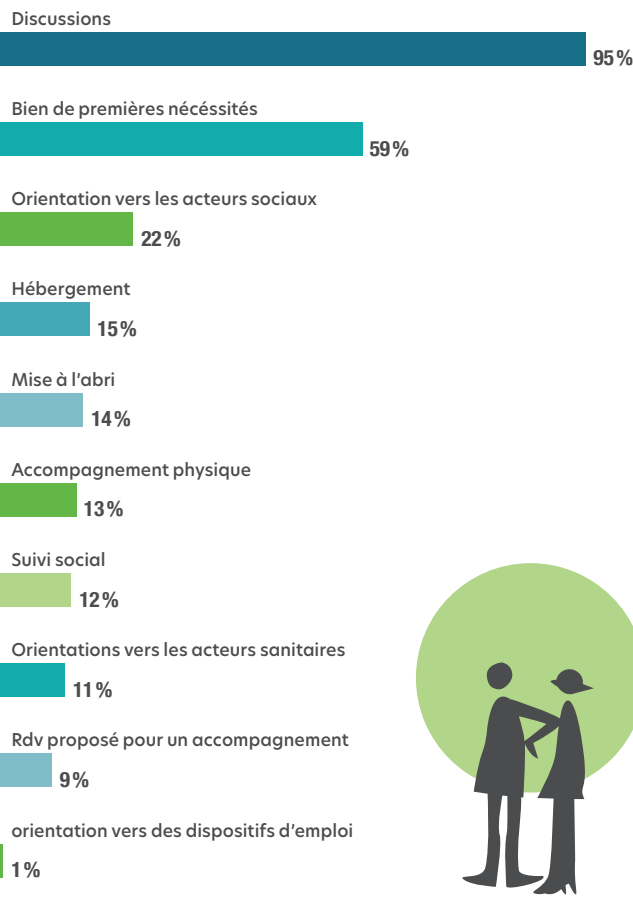
→ Des prestation(s) proposée(s) essentielles pour les ménages

Faisant suite à une demande du ménage ou de leur initiative, les maraudes proposent plusieurs prestations. En plus, de la discussion et de l'écoute initiées quasiment à chaque fois (**95%**), les maraudes proposent des biens de première nécessité lors de **6** rencontres sur **10**. Que ce soit des denrées alimentaires, des vêtements, des kits d'hygiène ou des duvets, ces biens semblent manquants aux ménages sans-abri. Les taux diminuent concernant les prestations relevant de l'accompagnement puisque seulement **22%** des équipes orientaient les ménages vers les acteurs sociaux compétents, **15%** proposaient un hébergement et **12%** un suivi social. Ces taux plus faibles peuvent s'expliquer par l'absence de demande ou le refus du ménage mais aussi par des droits sociaux déjà ouverts ou encore un suivi social déjà mis en place. Lors de la rencontre, **15%** des équipes de maraudes ont proposé un hébergement au ménage dont **40%** étaient en gestion directe par l'équipe. Sur l'ensemble des orientations proposées vers un hébergement, **23%** des ménages l'ont refusée.

Plusieurs raisons expliquent ce refus :

- l'éloignement géographique de la structure vis-à-vis du lieu où se trouve habituellement le ménage,
- le type de structure d'hébergement et les conditions d'accueil (promiscuité, insalubrité, etc.),
- l'interdiction des animaux de compagnie,
- la séparation d'un groupe si une seule place était proposée.

Prestation proposée par l'équipe de maraude



→ LES IMPACTS DE LA CRISE SANITAIRE

→ Les impacts de la crise sanitaire sur un public déjà vulnérable

Les ménages ont été interrogés sur les difficultés rencontrées pendant toute la durée de la crise sanitaire incluant les deux premiers confinements.

D'abord, la crise sanitaire aura eu des conséquences sur les publics en situation de rue puisque **58%** des ménages interrogés déclaraient avoir été directement impactés.

Ensuite, malgré la volonté affichée par l'Etat d'héberger la totalité des ménages sans-abri de manière inconditionnelle et continue, seul **27%** des ménages rencontrés ont été hébergés durant toute la durée de la crise sanitaire alors que **60%** des ménages n'ont pas été hébergés une seule fois durant la crise.

Enfin, un chiffre très révélateur des répercussions de la crise sanitaire est ressorti de l'étude : sur l'ensemble des ménages interrogés le jour de l'étude, **8%** se trouvaient sans-abri en raison de la crise sanitaire. D'autres impacts sont mis en valeur par l'étude.

Les impacts sur l'alimentation

36% des ménages ont eu des difficultés liées à leur alimentation lors de la crise sanitaire.

Ces difficultés s'expliquent par la fermeture de nombreux lieux de distribution alimentaire et des restaurants. De plus, l'isolement des ménages, conséquence de l'interdiction de circuler librement, ne leur a pas permis de se procurer des ressources financières à l'aide de la mendicité ou en réalisant des « petits boulots »,



principaux moyens pour accéder à une alimentation autonome. Pour pallier leurs difficultés alimentaires, les ménages ont pu recevoir plusieurs types d'aides alimentaires pendant la crise sanitaire :

- **40%** des colis alimentaires,
- **34%** des dons de particuliers,
- **33%** la soupe populaire,
- **23%** des plateaux-repas,
- **18%** des chèques services.

Concernant les chèques services, **15%** ont eu des difficultés dans leur utilisation, notamment en raison du refus de ces chèques dans certaines enseignes de la grande distribution ou des difficultés à accéder à ces commerces. Malgré ces difficultés d'utilisation des chèques-services, les retours qualitatifs recensés lors de l'étude confirment que, durant les confinements, ces différentes méthodes de distributions alimentaires ont été vitales pour les ménages.

Les impacts sur l'hygiène

50% des ménages ont eu des difficultés liées à leur hygiène depuis le début de la crise sanitaire.

Durant les confinements, la fermeture de dispositifs tels que les bains-douches, les vestiaires, les accueils de jours, a renforcé les difficultés liées à l'hygiène, les personnes sans-abri ne pouvant pas prendre de douche ou laver leur linge. La fermeture des sanitaires publics (sanisette) a de la même manière compliqué le quotidien des ménages jusqu'à leur réouverture, particulièrement à Paris où leur nombre important les a rendus indispensables au quotidien de nombreux ménages.

Les impacts sur l'accès à l'eau potable

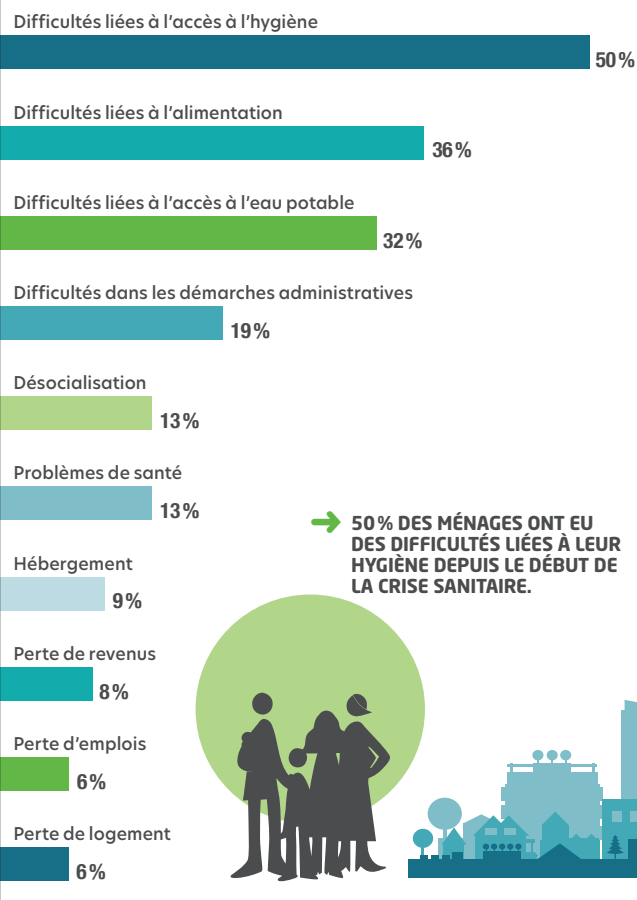
32% des ménages ont eu des difficultés liées à l'accès à l'eau potable lors de la crise sanitaire.

Les différentes restrictions sanitaires expliquent en partie ce constat. Durant les confinements, la fermeture

→ La situation de rue comme conséquence de la crise sanitaire

D'après les résultats de l'enquête, la crise sanitaire est la cause de la situation de rue de 8% des ménages interrogés, soit **51** ménages. Le profil de ces ménages impactés si durement par la crise a tenté d'être dressé afin de connaître les déterminants des publics les plus susceptibles de se retrouver dans cette situation. Cependant, ces résultats doivent être relativisés au regard du faible échantillon et donc de sa capacité statistique de représentation.

Les conséquences de la crise sanitaire sur les ménages



des parcs où sont présents de nombreux points d'eau potable ont généré ces difficultés, tout autant que la fermeture des cafés et restaurants.

En plus des impacts sur l'alimentation, l'hygiène et l'accès à l'eau potable, la crise sanitaire a eu des conséquences directes à de nombreux égards comme nous le constatons dans le tableau recensant l'ensemble des conséquences vécues et exprimées par les ménages rencontrés le jour de l'étude.

Tout d'abord, il s'agit d'une population plus jeune que la moyenne d'âge de l'ensemble de l'échantillon de l'étude. **66%** des ménages sont âgés entre 25 - 45 ans contre **46%** sur l'ensemble des ménages. Les 18 - 24 ans seraient aussi plus touchés avec une part supérieure de **4%** par rapport à l'échantillon globale.

Leur état de santé est observé par les équipes de maraude comme meilleur¹² que l'ensemble de l'échantillon interrogé avec plus de **66%** des ménages en bon état de santé, contre **58%** sur l'ensemble. Le plus jeune âge des ménages



dans cette situation est une hypothèse pour expliquer ce constat.

Près d'un ménage sur deux relevant d'une situation de rue due à la crise sanitaire (**47%**) déclaraient avoir des problèmes de santé, dont **76%** ont des problèmes somatiques, soit une bien plus importante proportion que pour le reste de l'échantillon (**56%**). A l'inverse, on constate une plus faible proportion des problématiques psychiques rencontrées par ces nouveaux ménages sans-abri avec moins **26%** par rapport à l'ensemble des ménages interrogés.

85% de ces ménages détenaient un téléphone portable, soit **20** points de plus que pour l'ensemble de l'échantillon (**65%**). **66%** utilisent leur téléphone pour leurs démarches administratives, soit plus de **24** points en comparaison du reste de l'échantillon. Ces constats montrent que ces ménages sont mieux équipés et plus à l'aise avec l'utilisation du téléphone portable.

Le ménage et sa relation au 115 est similaire à l'ensemble des ménages interrogés. On retrouve le même recours au 115 que pour le reste de l'échantillon, ainsi que la même raison principale à ce non-recours, à savoir le souhait de ne pas le contacter.

La durée de non hébergement des ménages en situation de rue à cause de la crise sanitaire est similaire au reste de l'échantillon puisque **19%** n'étaient jamais hébergés et **33%** l'avaient été il y a plus d'un mois.

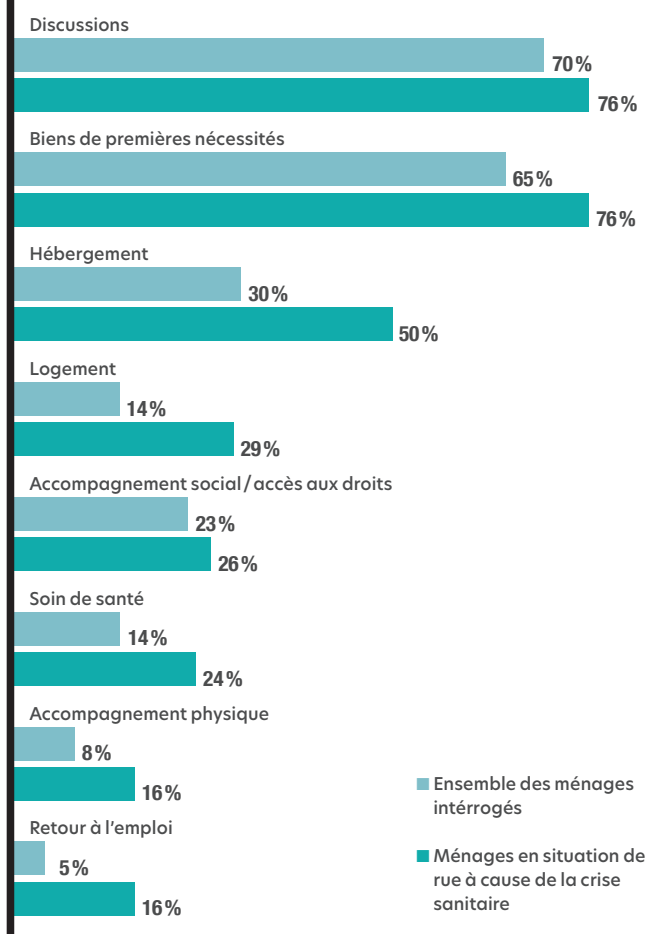
Ces ménages en situation de rue récente sont plus en demande. Ils étaient **79%** à formuler une ou plusieurs demande(s) soit **8** points de plus que l'échantillon global. Les augmentations de la demande d'hébergement et de logement sont les plus significatives avec respectivement un taux de **50%** contre **30%** pour l'ensemble de l'échantillon et de **29%** contre **14%** pour le reste de l'échantillon.

Faisant l'hypothèse d'une moins bonne connaissance des dispositifs par ce public nouvellement en situation de rue, les ménages identifiés ont été largement plus impactés par la crise sanitaire sur différents points.

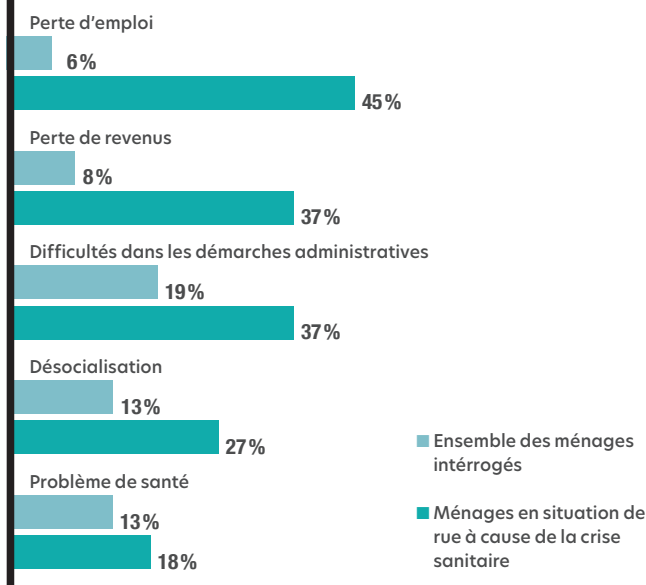
Au niveau de l'accès à l'eau potable, **45%** ont eu des difficultés soit plus de **13** points par rapport au reste des ménages interrogés. Sur l'accès à l'hygiène, **57%** ont eu des difficultés soit plus de **7** points par rapport au reste des ménages interrogés. Sur l'accès à l'alimentation, **42%** ont eu des difficultés soit plus de **6** points par rapport au reste des ménages interrogés.

La crise sanitaire a eu des conséquences sur la situation d'emploi des ménages. **45%** d'entre eux avaient perdu leur emploi, ce qui peut être la cause de leur perte de logement et situation de rue. De manière générale, les difficultés se sont plus largement accumulées pendant la crise sanitaire pour ce public, en comparaison à l'échantillon global, comme le constate le graphique suivant.

Demandes exprimées par l'ensemble des ménages et par les ménages en situation de rue à cause de la crise sanitaire ¹²



Conséquences de la crise sanitaire



¹² Les pourcentages exprimés dans le graphique tiennent seulement compte des ménages ayant formulé une demande, contrairement au graphique présenté plus haut sur la demande des ménages qui expriment des statistiques sur l'ensemble de l'échantillon, d'où les écarts de pourcentage que l'on pourra constater.



→ CONCLUSIONS DE L'ÉTUDE

→ Les équipes de maraude et des Samu Sociaux participants

Seules **25%** des équipes de maraudes bénéficient des qualifications médicales d'un infirmier et seules **7%** des équipes interrogées étaient composées d'un psychologue ou d'un psychiatre.

Alors que près de la moitié des équipes de maraudes participantes à l'étude interviennent durant la période soirée/nuit, seul un tiers (**35%**) des maraudes interrogées disposaient de places d'hébergement en début de maraude.

De nombreux dispositifs d'orientation étaient manquants sur les territoires. **70%** des équipes constataient des manques d'accès à la santé psychologique. Près de la moitié des équipes constataient un manque d'accueils de jour sur leur territoire et donc des difficultés éventuelles d'orientation vers un lieu d'accès aux droits, à un service de domiciliation, à un vestiaire ou à des prestations d'hygiène. Les équipes de maraudes et Samu Sociaux ont été en première ligne durant la crise sanitaire. Parfois seul interlocuteur des personnes sans-abri, elles étaient en charge de leur accompagnement et de leur orientation. C'est souvent grâce à leur capacité à s'adapter aux mesures sanitaires et aux conséquences de la crise ainsi qu'à leur engagement qu'elles ont pu assurer la continuité de leurs missions sur le terrain en allant-vers les personnes sans-abri.

→ Profil des ménages rencontrés

31% des ménages étaient rencontrés dans un parcours au hasard de la maraude, **17%** suite à un signalement. Ces deux modalités de rencontre permettent d'accéder plus souvent à des publics invisibles et/ou inconnus.

Les hommes isolés rencontrent plus de difficultés dans l'accès à l'hébergement. Les places disponibles semblent plus accessibles pour les femmes et les couples sans enfant ainsi que pour les familles.

L'âge de la personne de référence a légèrement augmenté même s'il reste plutôt constant par rapport à 2020. Près de la moitié (**47%**) des ménages rencontrés rentraient dans la catégorie d'âge 25 - 45 ans.

40% des ménages n'avaient pas un état de santé jugé comme bon par les équipes. Plus l'âge des ménages augmente, plus on rencontre chez eux des problèmes de santé. L'étude fait le même constat sur l'âge pour les problèmes somatiques observés par les équipes. Néanmoins, plus le ménage est jeune, plus il aura de problèmes d'addictologies. Enfin, les problématiques psychiques

restent constantes quel que soit l'âge du ménage.

75% des ménages sont en situation de rue depuis plus d'un an. Nous avons pu observer que plus l'âge des ménages augmente plus le temps d'errance est long.

→ Le non-recours

Près de la moitié des ménages n'avait jamais recours au 115. Plus le ménage est âgé moins il y aura recours. De la même façon, plus le temps d'errance est long, moins il aura recours au 115.

Seuls **65%** des ménages sont équipés d'un téléphone et seulement **42%** réalisent des démarches administratives avec leur téléphone portable. Nous avons pu observer que plus l'âge des ménages augmente moins il sera susceptible de posséder un téléphone portable.

L'absence de téléphone crée le non-recours et, au contraire, la possession d'un téléphone génère le recours. Au regard des taux de non-recours en fonction de l'équipement en téléphone des ménages, déjà évoqués lors de l'étude de 2020, l'hypothèse contractée est la suivante : le 115 n'est pas adapté pour les personnes sans-abri qui n'ont pas de téléphone et devient un facteur d'exclusion pour ces dernières.

La compagnie d'un animal complexifie l'accès à l'hébergement, tandis que la possession d'un téléphone en facilite l'accès. Seul **28%** des ménages interrogés avaient une demande SIAO active.

71% des ménages rencontrés ont formulé une demande de prestation. Plus l'âge de référence ou le temps d'errance ou le temps sans hébergement augmente moins le ménage sera en demande.

→ Les impacts de la crise sanitaire sur la situation des ménages

Les ménages ont été durement impactés par la crise sanitaire dans leur quotidien. Alimentation, accès à l'hygiène et à l'eau potable, accès aux droits et lien social, l'isolement causé par les confinements et la fermeture de nombreux dispositifs ont profondément modifié les possibilités d'aide et de soutien aux personnes sans-abri.

8% des ménages rencontrés étaient en situation de rue à cause de la crise sanitaire. C'est une population plus jeune, en meilleur état de santé et mieux équipée de téléphone portable. Pourtant, ils restent dans la même situation de non-recours que le reste de l'échantillon. 45% d'entre eux avaient perdu leur emploi lors de la crise sanitaire.





→ PRÉCONISATIONS

Les conclusions issues des résultats de l'étude nationale maraude 2021 et sa comparaison avec les résultats de l'étude menée en 2020 démontrent de nombreux facteurs d'exclusions des ménages. Le faible taux d'équipement en téléphone portable, l'âge et le temps d'errance des ménages sont des facteurs entraînant le découragement, le non-recours, la désocialisation et in fine des difficultés d'insertion à long terme. Il est ainsi nécessaire de repenser et d'adapter les dispositifs de veille sociale à la situation et aux besoins des ménages. De ce constat, la Fédération Nationale des Samu Sociaux (FNSS) émet des préconisations à l'attention des décideurs politiques et financeurs du programme budgétaire 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables ».

→ **Pérenniser les équipes de maraudes issues du renfort hivernal¹³.** Les résultats de l'étude ont montré que de nombreuses personnes sans-abri restaient sans solution d'hébergement. Beaucoup ont un long parcours d'errance et s'éloignent jour après jour de l'insertion. Trop souvent en situation de non-recours au 115 et sans demande SIAO active, un travail d'accompagnement à long terme est pourtant nécessaire aux personnes sans-abri. De la première rencontre, jusqu'à l'accès à un hébergement ou un logement, un accompagnement constant est essentiel. Le renforcement des maraudes et Samu Sociaux lors de la période hivernale doit être chaque année pérennisé dans tous les territoires et constituer la première pierre dans la politique du Logement d'abord et du service public « De la rue au logement ».

→ **Renforcer les compétences médicales (somatiques et psychiques) au sein des équipes des maraudes¹⁴.** Au regard de l'état de santé dégradé des personnes rencontrées dans la rue, améliorer les qualifications médicales des maraudes et Samu Sociaux en s'assurant que, dans chaque département, des équipes soit constituées a minima par un.e IDE (infirmier.es), ce en fonction des spécificités des territoires. Cette montée en compétences doit passer par l'augmentation des moyens des associations gestionnaires mais aussi par un décloisonnement des politiques publiques qui permettrait au secteur AHI (Accueil Hébergement Insertion) de tirer parti des compétences et moyens des ARS (Agences Régionales de Santé) au bénéfice des personnes sans-abri. Cette démarche doit être renforcée par la création de places médicalisées indispensables pour soulager les équipes de maraudes et Samu Sociaux face un public souffrant très souvent de multiples problèmes de santé plus jeune et plus fréquemment que la population générale.

→ **Permettre une réponse positive à chaque demande d'hébergement en améliorant son accès par la création et la pérennisation de places ouvertes toute l'année et une meilleure fluidité dans le parc existant.** Les résultats de l'étude montrent un décrochage des personnes sans-abri après une certaine période à la rue pendant laquelle les difficultés se multiplient. L'insertion des ménages semble fortement liée à la rapidité de la réponse à la demande d'hébergement car les personnes en long parcours d'errance, très rarement hébergées et en situation de non-recours au 115, ont souvent d'abord été découragées par les manquements des dispositifs tant en nombre qu'en qualité. Réduire le non-recours passe également par la capacité des SIAO à proposer des solutions d'accès direct au logement, alternative à l'hébergement, avec un accompagnement.

→ **Pourvoir les maraudes et Samu Sociaux de places d'hébergement en gestion autonome** afin de procéder à des orientations promptes et adaptées à une situation appréciée par des professionnel.les en contact direct avec le ménage¹⁵. La connaissance des besoins des ménages des équipes de maraudes par rapport à ses besoins et ses spécificités permet de répondre pertinemment à la demande d'hébergement. La fluidité permise par ces places simplifie l'accès à une mise à l'abri, évitant le découragement et le décrochage des personnes sans-abri.



13 - 14 - 15 Recommandation déjà émise dans l'Etude Nationale Maraude 2020.



→ PRÉCONISATIONS (SUITE)

→ **Adapter et ouvrir les centres d'hébergement aux animaux domestiques.** Les personnes accompagnées d'animaux domestiques ont plus de difficultés à être hébergées en raison de leur interdiction dans la grande majorité des dispositifs. Pourtant, être accompagné d'un animal domestique ne devrait pas être un facteur d'exclusion. Plus globalement, au regard du phénomène de refus des ménages d'être orientés sur des places d'hébergement, amplifier la politique d'humanisation des centres semblerait nécessaire, en favorisant les chambres individuelles et l'autonomisation des personnes.

→ **Développer les guichets uniques de types accueils de jour.** La plupart des maraudes et Samu Sociaux participant à l'étude ont pointé le manque d'accueils de jour sur leur territoire. Or, ces dispositifs assurent aux personnes sans-abri une aide essentielle (écoute, repos, aide alimentaire, accès à l'hygiène, accès aux droits, soins, service de domiciliation, vestiaire, bagagerie, etc.) qui s'inscrit parfaitement en complément des actions des maraudes et Samu Sociaux.

→ **Adapter les moyens des maraudes et Samu Sociaux aux besoins des personnes sans-abri, notamment sur la dimension « Accès au numérique »¹⁶** afin de pourvoir à la nécessité actuelle d'être muni d'un téléphone de type smartphone pour accéder à ses droits et ainsi lutter contre le non-recours. A ce jour, plusieurs actions sont prioritaires pour lutter contre cette fracture numérique : dons de téléphone, de cartes SIM et de recharges de crédits, accompagnement à l'usage du téléphone, aux services administratifs et sociaux en ligne et recharge de la batterie.

→ **Sensibiliser sur le sans-abrisme les services et équipes qui œuvrent dans l'espace public (forces de l'ordre, services municipaux, etc.), ce afin de déconstruire les préjugés et de permettre une meilleure prise en considération du public sans-domicile.** Fortement isolées, les personnes sans-abri sont d'autant plus vulnérables. La crise sanitaire, et particulièrement les confinements successifs, ont montré l'importance du rôle des personnels exerçant leurs missions dans l'espace public au profit des plus précaires.

→ **Consolider les financements publics des associations gestionnaires de maraudes (et de 115 SIAO) de manière à leur permettre d'assurer une observation sociale de qualité.** La connaissance des publics est un préalable à la définition du pilotage des politiques publiques à l'aide de moyens suffisants pour une prise en charge adaptée. Et, en complément, interpréter ces éléments d'observation de façon conjointe avec les représentants du secteur associatif et des personnes en situation de non ou de mal-logement pour en dégager des pistes d'adaptation partagées.

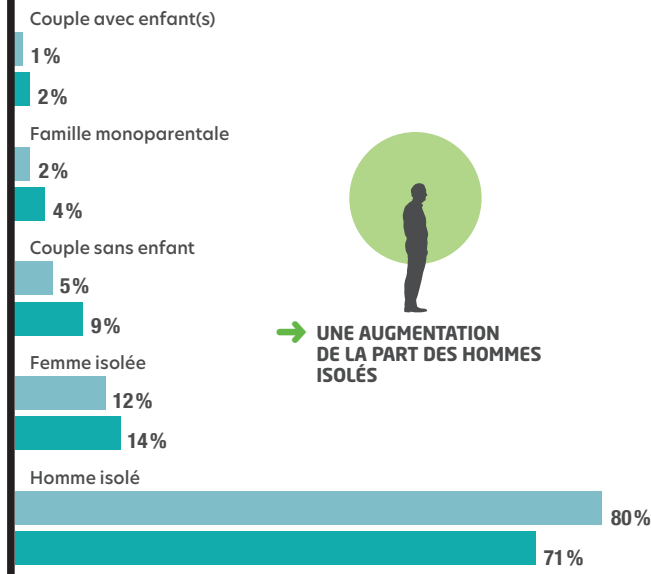


¹⁶ Recommandation déjà émise dans l'Etude Nationale Maraudees 2020.

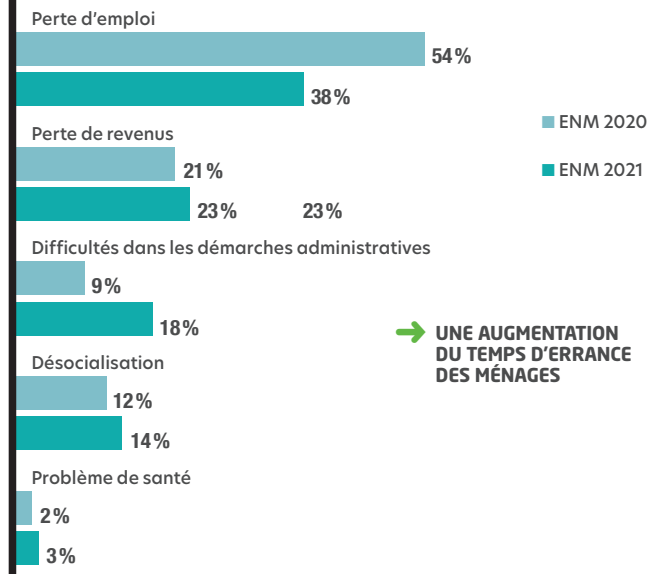


→ ANNEXE - ÉLÉMENTS DE COMPARAISON AVEC L'ÉTUDE NATIONALE MARAUDES 2020

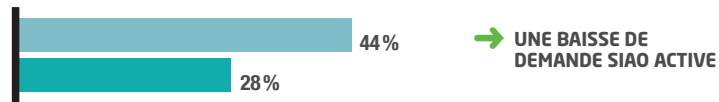
COMPOSITION FAMILIALE • 2020/2021



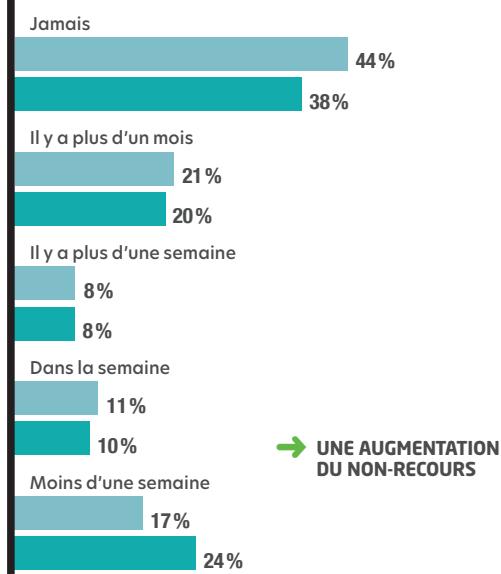
TEMPS D'ERRANCE DES MÉNAGES • 2020/2021



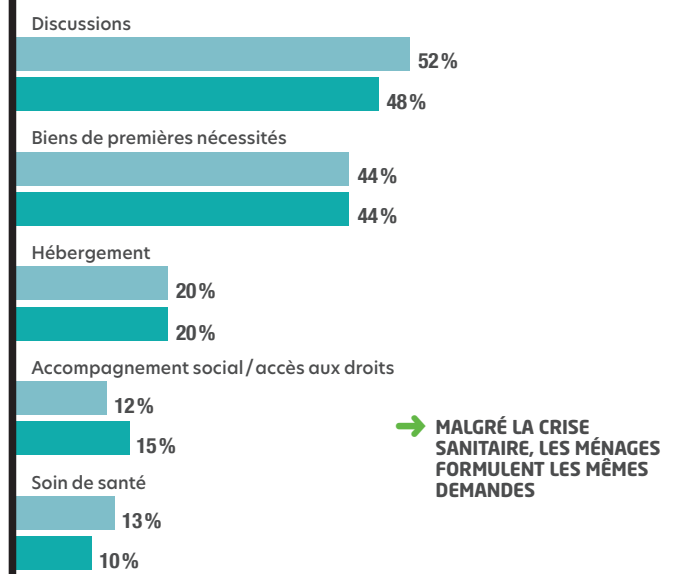
DEMANDE SIAO ACTIVE • 2020/2021



LE RECOURS AU 115 • 2020/2021



ÉVOLUTION DE LA DEMANDE DES MÉNAGES • 2020/2021





→ CETTE ÉTUDE N'AURAIT PAS ÉTÉ POSSIBLE SANS EUX. LA FNSS ET LA FAS REMERCIENT LES STRUCTURES ET ÉQUIPES PARTICIPANTES

ACODEGE LA PERM
 ACSEA
 ADALEA
 ALTEA CABESTAN
 ALYNEA
 ASD
 ASSOCIATION ACCUEIL DE JOUR MARSEILLE
 ASSOCIATION ARS ACCUEIL ET REINSERTION SOCIALE NANCY
 ASSOCIATION AURORE
 ASSOCIATION BLANZY POURRE
 ASSOCIATION D'AIDE AUX SANS ABRI
 ASSOCIATION HUMANITAIRE DE MONTPELLIER
 ASSOCIATION LA PASSERELLE
 ASSOCIATION LA TRAVERSE
 ASSOCIATION LAÏQUE DU PRADO
 ASSOCIATION L'AVITARELLE
 ASSOCIATION RENAITRE
 AUX CAPTIFS LA LIBERATION
 CCAS MONTBELIARD
 CHU CCAS ARGENTEUIL
 CMAO LILLE - COORDINATION MOBILE D'ACCUEIL ET D'ORIENTATION
 CROIX-ROUGE FRANÇAISE ET SES UNITES LOCALES
 EMMAÛS SOLIDARITE
 FONDATION ARMEE DU SALUT
 FIAC
 HABITAT ET INSERTION
 HOTEL SOCIAL 93
 LES ENFANTS DU CANAL
 LES RESTOS DU CŒUR ET SES UNITES LOCALES
 MEDECINS DU MONDE
 MUTUALITE FRANÇAISE PACA SSAM - LA MUT
 POLE VEILLE SOCIALE
 RATP
 REVIVRE
 SAMU SOCIAL DE CANNES
 SAMU SOCIAL DE L'OISE
 SAMUSOCIAL DE PARIS
 SARA LOGISOL
 SECOURS ISLAMIQUE
 SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
 SERVICE D'ÉQUIPES MOBILES D'INTERVENTIONS SOCIALES ET DE SOINS
 SIAO 31 - CCAS DE TOULOUSE
 SIAO 67
 UDAUS - SAMU SOCIAL DE LA SOMME





Les maraudes et les Samu Sociaux jouent un rôle déterminant dans l'accompagnement des personnes sans-abri, pour aller vers les personnes à la rue et initier un parcours d'insertion. Leurs actions et leurs missions nécessitent d'être mieux valorisées. La Fédération Nationale des Samu Sociaux s'engage sur ce front depuis plusieurs années, et, en 2018, a fait paraître le premier référentiel de missions des maraudes et Samu Sociaux en partenariat avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale et la Fédération des acteurs de la solidarité.

En savoir plus : www.samusocial-federation.org

Contact : contact@samusocial-federation.org

2021



Étude nationale maraudes et samu sociaux sur le sans-abrisme

EN PARTENARIAT AVEC :



Fédération
des acteurs de
la solidarité

fédération nationale des
samusociaux